

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire a ouvert la séance. Le compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

1^{ER} POINT – BUDGET GENERAL

Le Compte de Gestion 2017, le Compte administratif 2017 et l'affectation de résultat du budget général ont été approuvés à la majorité (abstention de Isabelle HENRY et Xabi LARRE) comme suit

- Excédent de fonctionnement cumulé : 648 519,54 €
- Déficit d'investissement : 634 572,04 €
- Excédent des restes à réaliser : 45 600,00 €
- Résultat reporté en recette de fonctionnement 2018 : 11 837,07 €

2^{ème} POINT - BUDGET DU TRAIN DE LOISIR

Le Compte de Gestion 2017, le Compte administratif 2017 et l'affectation de résultat du budget du train de loisir ont été approuvés à la majorité (abstention de Isabelle HENRY) comme suit

- Excédent de fonctionnement cumulé : 69 315,42 €
- Excédent d'investissement : 105 869,49 €
- Résultat reporté en l'état sur 2018

3^{ème} POINT – BUDGET DE L'EAU

Le Compte de Gestion 2017 et le Compte administratif 2017 du budget de l'eau ont été approuvés à l'unanimité comme suit

- Excédent de fonctionnement cumulé : 77 057,93 €
- Excédent d'investissement : 73 466,57 €
- Déficit des restes à réaliser : 10 500 €

4^{ème} POINT – BUDGET DU VILLAGE VACANCE

Le Compte de Gestion 2017, le Compte administratif 2017 et l'affectation de résultat du budget du village-vacance ont été approuvés à l'unanimité comme suit

- Excédent de fonctionnement cumulé : 12 916,57 €
- Déficit d'investissement : 12 763,52 €
- Résultat reporté en recette de fonctionnement 2018 : 153,05 €

5^{ème} POINT – CLOTURE DU BUDGET DE L'EAU

Considérant le transfert de la compétence Eau à la Communauté d'Agglomération Pays Basque au 01/01/2018, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour

- La clôture du budget annexe de l'eau et la réintégration du passif et de l'actif au budget principal de la Commune,
- Le transfert à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de 10.500 € de restes à réaliser en dépense,
- Le transfert des résultats de clôture au budget principal de la Commune.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de transformer un poste d'adjoint administratif de 21 heures par semaine en emploi de rédacteur à 24 heures par semaine à compter du 01/05/2018.

Fin de séance.

Le secrétaire de séance,

Emmanuel DUPLACEAU.